

**Arrêté n° 316 PR du 26 février 2024 portant désignation des membres de la commission pour l'agriculture biologique**

(NOR : SDR24501274AP-1)

*Paru in extenso au journal officiel n°18 N du 28/02/2024 à la page 2524 dans la partie Présidence*

Version en vigueur au 28/02/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 403 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;  
Vu la loi du pays n° 2011-1 du 10 janvier 2011 modifiée relative à l'agriculture biologique en Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 2404 CM du 10 décembre 2020 relatif à la composition et à l'organisation de la commission pour l'agriculture biologique,

Arrête :

**Article 1er**

Sont membres de la commission pour l'agriculture biologique pour une durée de trois ans renouvelables, les personnes suivantes :

Au titre des agriculteurs et opérateurs certifiés en agriculture biologique désignés par la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire :

Membre titulaire 1 : M. Moetini MOUTAME

Membre suppléant 1 : M. Jean-Baptiste TAVANAE

Membre titulaire 2 : M. Kenny CHANE

Membre suppléant 2 : M. Tuhani PUGIBET

Au titre des transformateurs certifiés en agriculture biologique proposés par la chambre des commerces, d'industrie, des services et des métiers :

Membre titulaire : Jean-Paul TUAIVA

Membre suppléant : Todd FAGNEAUX

Au titre des associations de consommateurs :

Membre titulaire : Makalio FOLITUU

Membre suppléant : Emilio TUKI-HEY

Au titre des associations pour la protection de l'environnement :

Membre titulaire : Mme Nathalie PARAU épouse CUNEO

Membre suppléant : Mlle Olia TAHUTINI

Au titre des organismes certificateurs actifs sur le territoire :

Membre titulaire : M. Gilles PARZY

Membre suppléant : M. Vincent TALBOT

Au titre des systèmes participatifs de garantie actifs sur le territoire :

Membre titulaire : Mme Françoise HENRY

Membre suppléant : M. Marc FABRESSE

Au titre des associations oeuvrant pour l'agriculture, l'élevage ou l'aquaculture biologique :

Membre titulaire : M. Thierry LISON DELOMA

Membre suppléant : Mme Romanella CONSTANT

**Art. 2**

L'arrêté n° 11850 MPF du 15 novembre 2017 portant désignation des membres de la commission pour l'agriculture biologique est abrogé.

**Art. 3**

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete le 26 février 2024.  
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,  
Taivini TEAI